



CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA

Le mercredi 25 avril 2018

10 h

salle Andrew S. Haydon, 110, avenue Laurier Ouest

PROCÈS VERBAL 68

Note: Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Conseil.

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le mercredi 25 avril 2018 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa.

Le maire Jim Watson préside l'assemblée. Il reçoit les gagnants du concours maire d'un jour d'Ottawa, organisé par le Comité d'engagement jeunesse d'Ottawa, soit deux élèves de 10^e année : Madison Richmire, de l'école secondaire A. Y. Jackson, et Jackson Millenor, de l'école secondaire catholique St. Peter.

Dans la foulée des événements survenus le 23 avril dernier à Toronto, le maire Watson accompagne le Conseil dans un moment de recueillement en hommage aux victimes et à leur famille, aux premiers répondants et à la Ville de Toronto.

HYMNE NATIONAL

L'hymne national est interprété par Andrea MacWilliams.

ANNONCES/ ACTIVITÉS CÉRÉMONIALES

RECONNAISSANCE - PRIX DE BÂTISSEUR DE LA VILLE DÉCERNÉ PAR LE MAIRE

Le maire Watson remet le Prix de bâtisseur de la Ville à M. Tony Mariani pour souligner son action bénévole, en particulier son dévouement à l'égard de la communauté italienne d'Ottawa. M. Mariani, président et directeur général de Mar Gard Limited, consacre l'essentiel de son temps à soutenir les initiatives communautaires. Il participe depuis 1975 à l'organisation de la Semaine italienne à Ottawa, qui, dans sa programmation, souligne l'histoire et le patrimoine de la communauté italienne ainsi que son apport à la ville. Il a en outre participé à l'organisation du gala annuel de l'église St. Anthony. Fier allié de la fondation Fais-un-vœu de l'Est de l'Ontario, il a été nommé membre honoraire à vie du conseil d'administration de cette fondation en reconnaissance de son dévouement sans faille.

APPEL NOMINAL

Tous les membres sont présents pour la réunion, à l'exception du conseiller J. Mitic.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux régulier de la réunion du Conseil municipal du 11 avril 2018.

CONFIRMÉ

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Aucune déclaration d'intérêts n'est signalée.

COMMUNICATIONS

La Ville a reçu les communications suivantes.

Association des municipalités de l'Ontario (AMO) :

- Lancement du Guide municipal sur la légalisation du cannabis
- Trois cancers liés au travail des pompiers annoncés
- Appel de candidatures pour le conseil d'administration de l'AMO de 2018-2020

ABSENCES

Le conseiller J. Mitic a prévenu qu'il serait absent de la réunion du le 25 avril 2018.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

MOTION NO 68/1

Motion du conseiller T. Nussbaum
Appuyée par la conseillère D. Deans

Que les rapports no 14 et 14A (à huis clos) du Conseil de santé d'Ottawa; le rapport n° 31 du Comité des services communautaires et de protection; le rapport n° 61A du Comité de l'urbanisme; et les rapports du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé «Rapport de situation – demandes de renseignements et motions du conseil pour la période se terminant le 20 avril 2018» et «Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à la réunion du Conseil du 11 avril 2018» soient reçus et examinés.

Que, conformément au paragraphe 35(6) du Règlement de procédure (no 2016-377), le Conseil reçoive et examine le rapport no 62 du Comité de l'urbanisme.

ADOPTÉE

RAPPORTS

CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA RAPPORT 14

1. RAPPORT ANNUEL DE 2017 DE SANTÉ PUBLIQUE OTTAWA

RECOMMANDATION DU CONSEIL DE SANTÉ

Que le Conseil municipal reçoive le Rapport annuel de 2017 de Santé publique Ottawa, aux fins d'information, en vertu de la *Loi sur la ville d'Ottawa, 1999.*

REÇUE

2. RAPPORT DU GROUPE DE PARRAINS SUR LA SÉLECTION ET LA NOMINATION D'UN NOUVEAU MÉDECIN CHEF EN SANTÉ PUBLIQUE – À HUIS CLOS - AFFAIRES PRIVÉES CONCERNANT UNE PERSONNE QUI PEUT ÊTRE IDENTIFIÉE - DATE DE COMPTE RENDU : SUR APPROBATION PAR LE CONSEIL

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE SANTÉ :

- 1. Que le Conseil approuve la nomination de la docteure Vera Etches à titre de nouvelle médecin chef en santé publique de la Ville d'Ottawa.**
- 2. Sous réserve de l'approbation de la première recommandation, que le Conseil transmette à la ministre de la Santé et des Soins de longue durée une recommandation visant l'approbation de cette nomination.**

ADOPTÉES

Le rapport susmentionné a été approuvé lors de la séance publique.

GREFFIER MUNICIPAL ET AVOCAT GÉNÉRAL

3. **RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET MOTIONS DU CONSEIL POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 20 AVRIL 2018**

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil municipal prenne connaissance de ce rapport.

REÇUE

RAPPORTS DES COMITÉS

RAPPORT NO 31 DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

4. **TRANSFORMATION DES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS ET À LA PETITE ENFANCE**

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. Délègue au gestionnaire des Services à l'enfance le pouvoir de gérer et d'administrer le budget conformément au présent rapport et d'allouer le financement selon les énoncés de politique sur le financement (voir document 1), pourvu que les allocations respectent les lignes directrices provinciales et les budgets approuvés tout en tenant compte de l'analyse des besoins et de la consultation du secteur.**
- 2. Délègue au gestionnaire des Services à l'enfance le pouvoir**

de prolonger la période de transition prévue pour les centres ON y va de six (6) mois s'il le faut (soit jusqu'au 30 juin 2019), comme l'indique le présent rapport.

- 3. Approuve la création de jusqu'à 4 postes équivalents temps plein (ETP) financés par le budget de Cheminer ensemble et jusqu'à 4 postes équivalents temps plein (ETP) financés par le budget du financement de soutien à la stabilisation des frais (ministère de l'Éducation).**

ADOPTÉES

5. RAPPORT ANNUEL DE 2017 DU SERVICE DES INCENDIES

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil reçoive le rapport aux fins d'information.

REÇUE

RAPPORT NO 61A DU COMITÉ DE L'URBANISME

6. FEUX DE CIRCULATION À L'ANGLE DES PROMENADES TERRY FOX ET HUNTSVILLE
--

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve :

- 1. que l'on demande au personnel de la Ville de proposer, le plus tôt possible, une modification à l'Étude préliminaire des redevances d'aménagement afin de permettre l'installation de feux de circulation à l'angle des promenades Terry Fox et Huntsville; et**

2. **que le rapport tienne compte des mesures nécessaires à la conclusion, le plus tôt possible, d'une entente préalable permettant l'installation de feux de circulation cette année, avant la rentrée scolaire en septembre.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 62 DU COMITÉ DE L'URBANISME

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">7. MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL – 4305, 4345 ET 4375, PROMENADE MCKENNA CASEY, ET 3285, 3288, 3300, 3305 ET 3330, CHEMIN BORRISOKANE |
|--|

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Plan secondaire des secteurs urbains 8 et 9/10 de Nepean-Sud, contenus dans le Volume 2 – Plan secondaire visant les 4305, 4345 et 4375, promenade McKenna Casey, et les 3285, 3288, 3300, 3305 et 3330, chemin Borrisokane, en vue de remplacer la désignation de zone commerciale de loisirs par celle de zone résidentielle, et de supprimer toute référence à une plaine inondable sur deux zones, comme l'illustre et l'expose en détail le document 2.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR POUR APPROBATION EN BLOC

RAPPORT NO 31 DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

- A. PROPOSITION DE NOM COMMÉMORATIF – PATINOIRE KATIE-XU-ET-JACK-FAN

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la proposition visant à nommer la patinoire A du Complexe récréatif Goulbourn « patinoire Katie-Xu-et-Jack-Fan ».

ADOPTÉE

- B. PROPOSITION DE NOM COMMÉMORATIF – PARC ROGER-MONTPETIT

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la proposition visant à nommer le futur parc qui sera situé au 850, rue Champlain « parc Roger-Montpetit».

ADOPTÉE

- C. PROPOSITION DE NOM COMMÉMORATIF – PARC HELEN-
REDPATH-THOMSON

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la proposition visant à nommer le parc Cummings, situé au 861, avenue Cummings « parc Helen-Redpath-Thomson ».

ADOPTÉE

RAPPORT NO 61A DU COMITÉ DE L'URBANISME

- D. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 245,
CROISSANT SQUADRON, 1400, CHEMIN HEMLOCK ET 775,
CHEMIN MIKINAK

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage no 2008-250 pour le 245, croissant Squadron, le 1400, chemin Hemlock et le 775, chemin Mikinak afin de permettre l'aménagement de 301 maisons en rangée et maisons en rangée superposées dans le Village Wateridge, comme il est expliqué en détail dans le document 2.

ADOPTÉE

- E. EXEMPTION AU RÈGLEMENT RÉGISSANT LES ENSEIGNES PERMANENTES SUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES – 4255, PROMENADE STRANDHERD

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal approuve une exemption à l'article 139 du Règlement no 2016-326 afin de permettre un afficheur à message numérique sous forme de panneau mural au 4255, promenade Strandherd, comme il est indiqué dans les documents 2 et 3.

ADOPTÉE

- F. EXEMPTION AU RÈGLEMENT RÉGISSANT LES ENSEIGNES PERMANENTES SUR DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES – 1795, BOULEVARD ST LAURENT

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une exemption à l'article 124 du Règlement no 2016-326 afin d'autoriser le panneau numérique au sol pour le service au volant au 1795, boulevard St-Laurent Boulevard, comme l'illustrent les documents 2 - 4, avec une période de maintien minimale de trois minutes pour le menu principal et d'une minute pour l'affichage précédent celui du menu.

ADOPTÉE

GREFFIER MUNICIPAL ET AVOCAT GÉNÉRAL

G. RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES DU PUBLIC SUR LES QUESTIONS ASSUJETTIES AUX EXIGENCES D'EXPLICATION AUX TERMES DE LA *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE* À LA RÉUNION DU CONSEIL DU 11 AVRIL 2018.

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil approuve les résumés des observations orales et écrites du public sur les questions étudiées à la réunion du 11 avril 2018 du Conseil municipal qui sont assujetties aux exigences d'explication prévues aux paragraphes 17(23.1), 22(6.7), 34(10.10) et 34(18.1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, selon le cas, et comme les décrit le présent rapport et qui sont joints à titre de documents 1 à 3.

ADOPTÉE

SUITE À DONNER DES ARTICLES RATIFIÉS PAR LES COMITÉS EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ

Que le conseil reçoive la liste des articles ratifiés par ses comités en vertu du pouvoir délégué, annexée comme Document 1.

REÇUE

MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS

MOTION NO 68/2

Motion du conseiller T. Nussbaum
Appuyée par la conseillère D. Deans

Que les rapports no 14 et 14A (In Camera) du Conseil de santé d'Ottawa; le rapport n° 31 du Comité des services communautaires et de protection; les rapports n° 61A et 62 du Comité de l'urbanisme; et les rapports du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé «Rapport de situation – demandes de renseignements et motions du conseil pour la période se terminant le 20 avril 2018» et «Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à la réunion du Conseil du 11 avril 2018» soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée

ADOPTÉE

MOTIONS EXIGEANT LA SUSPENSION DES RÈGLES DE PROCÉDURE

MOTION NO 68/3

Motion du conseiller D. Chernushenko
Appuyée par le conseiller J. Cloutier

Que les règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, l'événement durant lequel seraient utilisés les appareils devant avoir lieu avant la prochaine réunion du Conseil du 9 mai 2018.

ATTENDU QUE l'Ottawa Sports and Entertainment Group (OSEG) souhaite utiliser des machines fumigènes aux matchs du Fury d'Ottawa à la Place TD;

ATTENDU QUE l'OSEG a prévu des procédures pour assurer la sécurité du personnel et de la clientèle à l'occasion de ces activités;

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa interdit l'utilisation de machines fumigènes dans le *Règlement n° 2003-237*, appelé le *Règlement sur les feux d'artifice*;

ATTENDU QUE l'OSEG a mis à l'essai des machines fumigènes en 2017 et n'a reçu aucune plainte;

ATTENDU QUE le Service des incendies d'Ottawa a été consulté au sujet des machines fumigènes et estime que celles-ci peuvent être utilisées en toute sécurité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la Ville d'Ottawa accorde à l'Ottawa Sports and Entertainment Group (« OSEG ») une exemption au *Règlement n° 2003-237* pour autoriser l'utilisation de machines fumigènes pour les matchs du Fury d'Ottawa à compter du 28 avril 2018, pour les matchs à domicile pendant la saison 2018 et pour deux matchs éliminatoires, au besoin, et accorde à l'OSEG une exemption à l'article 17 du Règlement, qui exige qu'une demande de permis soit présentée 30 jours avant l'utilisation proposée, à condition que l'OSEG respecte toutes les autres exigences du Règlement relatives à l'obtention d'un permis, y compris l'article 18, à la satisfaction du directeur du Service des incendies.

ADOPTÉE

MOTION NO 68/4

Motion de la conseillère M. Wilkinson
Appuyée par le conseiller A. Hubley

Que les règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, l'événement visant à honorer le regretté Bill Teron devant avoir lieu avant la prochaine réunion du Conseil municipal.

ATTENDU QUE le 12 mars 2018, William « Bill » Teron, affectueusement connu sous le nom de « Père de Kanata », est décédé à l'âge de 85 ans;

ATTENDU QUE Bill était un visionnaire, un promoteur, un concepteur et constructeur, un philanthrope, un amateur d'art et un haut fonctionnaire dont le travail et l'influence ont façonné l'ensemble de la ville d'Ottawa;

ATTENDU QUE Bill est particulièrement bien connu pour avoir réuni des biens fonciers de plus de 3 000 acres afin de créer une nouvelle ville satellite dans le canton de March, dans un secteur qui ne comptait que quelques maisons de ferme. Avant la construction d'une première maison, il avait conçu une ville complète accueillant des lieux de travail, des écoles, des églises, des zones commerciales et un centre-ville, le tout étant intégré aux espaces verts et relié à la nature. Sa première communauté d'habitations, Beaverbrook, a été un modèle

de « ville-jardin » qui a réussi à intégrer avec succès la conception de maisons résidentielles à l'environnement naturel et qui a servi de terreau fertile pour les communautés futures, l'incubation d'entreprises et la croissance d'Ottawa;

ATTENDU QUE Bill était également passionné par le pouvoir des espaces verts communautaires, qu'il a pris la décision consciente qu'une grande partie des terrains resterait dans un état naturel et que ce concept a été adopté avec ferveur par les premiers résidents qui l'ont mis en pratique en protégeant ces espaces naturels lorsque son entreprise a été transférée dans d'autres mains;

ATTENDU QU'en plus de ses travaux d'aménagement, Bill a été l'un des administrateurs fondateurs du Centre national des Arts et a été président de la Société centrale d'hypothèques et de logement à la demande du premier ministre Pierre Elliott Trudeau;

ATTENDU QUE Bill a reçu divers prix et distinctions en reconnaissance de ses nombreuses contributions, notamment sa nomination comme Officier de l'Ordre du Canada, le prix Jane Jacob récompensant l'œuvre de toute une vie, une Médaille du jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II et un doctorat *honoris causa* en droit de l'Université Carleton;

ATTENDU QUE la Kanata Beaverbrook Community Association a demandé que le parc central du centre-ville de Kanata, situé au 6301, promenade Campeau, un secteur que Bill aimait, soit nommé en l'honneur de Bill Teron;

ATTENDU QUE la Politique sur les noms commémoratifs de la Ville, approuvée par le Conseil le 24 juillet 2002, établit les critères à satisfaire et la procédure à suivre pour attribuer un nom commémoratif à une rue, à un parc ou à un établissement municipal (ou à une partie de celui-ci) et permet au Conseil d'attribuer un nom commémoratif par résolution, conformément aux pouvoirs que lui accorde la *Loi de 2001 sur les municipalités*;

ATTENDU QUE le nom « Bill Teron » a été validé par les services d'urgence et n'a pas encore été utilisé;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve que le parc central du centre-ville de Kanata, situé au 6301, promenade Campeau, soit nommé « Parc Bill-Teron Park ».

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION (POUR EXAMEN À UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

MOTION

Motion du conseiller B. Monette

Appuyée par le conseiller T. Tierney

ATTENDU QUE le festival de la bière artisanale d'Orléans est un festival en plein air qui fait la promotion des brasseries, des restaurateurs et des musiciens locaux;

ATTENDU QUE ce festival aura lieu du jeudi 7 juin au samedi 9 juin 2018;

ATTENDU QUE le festival de la bière artisanale d'Orléans demande l'autorisation de servir de l'alcool de 15 h à 23 h les 7 et 8 juin et de 14 h à 23 h le 9 juin;

ATTENDU QUE le paragraphe 3(2) du *Règlement de l'Ontario 389/91*, dans sa version modifiée, pris en application de la *Loi sur les permis d'alcool*, prévoit que les circonstances prescrites aux fins des permis de circonstance comprennent les événements spéciaux désignés comme des événements d'envergure municipale par un conseil municipal;

ATTENDU QUE le Conseil, à sa réunion du 23 novembre 2016, a approuvé la définition d'« événement d'envergure municipale », soit un événement spécial unique ou récurrent, qui a lieu sur une propriété municipale ou privée, qui a d'importantes retombées économiques et commerciales pour les résidents et les communautés d'Ottawa ou de la région de la capitale nationale, et qui attire des participants locaux et des visiteurs d'ailleurs au Canada ou de l'étranger et fait l'objet d'une couverture médiatique très diversifiée;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil désigne le festival de la bière artisanale d'Orléans comme événement d'envergure municipale aux fins du permis de circonstance demandé par l'organisateur de l'événement en vertu du *Règlement de l'Ontario 389/91* dans sa version modifiée.

MOTION

Motion du conseiller B. Monette
Appuyée par le conseiller T. Tierney

ATTENDU QU'un nouveau parc est en construction dans la collectivité de Cardinal Creek d'Orléans, connu sous le nom de parc 18A;

ATTENDU QUE l'Association communautaire Cardinal Creek a consulté les résidents du secteur au sujet du nom qu'ils privilégiaient pour le nouveau parc;

ATTENDU QUE le nom « parc Coyote Trail » reflète les caractéristiques de conception naturelles de ce parc, y compris les sentiers pédestres et les sentiers;

ATTENDU QUE des coyotes ont été observés dans ce secteur par des résidents;

ATTENDU QUE le nom « parc Coyote Trail » était le nom le plus populaire pour lequel ont voté les résidents du secteur à l'égard du nouveau parc;

ATTENDU QUE la construction du parc devrait être achevée à l'automne 2018 et que l'approbation d'un nom à ce moment-ci rendra possible son incorporation sur les panneaux qui sont en cours de préparation pour cet emplacement;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve le nom « parc Coyote Trail » pour le parc 18 A.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS

MOTION NO 68/5

Motion du conseiller T. Nussbaum
Appuyée par la conseillère D. Deans

Que les règlements énumérés à l'ordre du jour sous la rubrique Motion de présentation de règlements, trois lectures, soient lus et adoptés.

ADOPTÉES

Règlements

TROIS LECTURES

- 2018-118. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2017-180 afin d'affecter des agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.
- 2018-119. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir certains terrains en routes publiques et à les affecter à l'utilisation publique (voie Bandelier, cours Géranium, promenade Kimpton, avenue Samantha Eastop, place Winterset, croissant Discovery, plateau Eagle Crest).
- 2018-120. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir certains terrains en routes publiques et à les affecter à l'utilisation publique (rue Church, rue Kenaston, chemin Dunning, chemin Old Second Line, voie Loggers, chemin Torbolton Ridge, rue Preston, promenade Prince of Wales, chemin March).
- 2018-121. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2017-301 qui régit la circulation et le stationnement sur les routes.
- 2018-122. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certaines parcelles du plan 4M-1538 situées au 4225, promenade Strandherd.
- 2018-123. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certaines parcelles du plan 4M-129 situées aux 400, 402, 404, 406, 408, 410 et 414, privé Terravita.
- 2018-124. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignation municipale le 245, croissant Squadron, le 1400, chemin Hemlock et le 775, chemin Mikinak.
- 2018-125. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à apporter diverses modifications mineures au Règlement n° 2002-189.
- 2018-126. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à apporter diverses modifications mineures au Règlement n° 2004-276.
- 2018-127. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à apporter diverses

modifications mineures au Règlement n° 2013-416.

- 2018-128. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement no 2003-527 concernant la période de conservation de certains documents de la Ville d'Ottawa.
- 2018-129. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Plan secondaire de la région urbaine de Nepean-Sud – Secteurs 8 et 9/10 dans le Volume 2 du Plan officiel de la Ville d'Ottawa pour les terrains portant les désignations municipales 4305, 4345 et 4375, promenade McKenna Casey et 3285, 3288, 3300, 3305 et 3330, chemin Borrisokane.

ADOPTÉES

RÈGLEMENT DE RATIFICATION

MOTION NO 68/6

Motion du conseiller T. Nussbaum
Appuyée par la conseillère D. Deans

Que le règlement suivant soit lu et adopté :

Règlement 2018-230 ratifiant les délibérations du Conseil du 25 avril 2018.

ADOPTÉES

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil ajourne la séance à 10 h 40.

GREFFIER

MAIRE